



# Section académique LIMOGES

N° 239 – janvier 2005

Mensuel  
publication :  
Janine VAUX

Prix : 0.15 E

Publié et imprimé par la  
section académique du  
SNES :

40, avenue Saint-Surin -  
87000 LIMOGES  
Tél : 05-55-79-61-24

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 03 094 D 073 S

Site Internet :  
[www.limoges.snes.edu](http://www.limoges.snes.edu)

Courriel :  
[s3lim@snes.edu](mailto:s3lim@snes.edu)

## COMBATIVE ATTITUDE

Considérant l'horizon comme dégagé de toute échéance électorale d'ici 2007, le gouvernement et les forces qui le soutiennent sont décidés à aller le plus loin possible dans leur offensive libérale. Les réformes s'enchaînent : après la décentralisation, les retraites, la protection sociale, le gouvernement met en place une véritable machine de guerre contre l'école (projet Fillon) et contre la fonction publique (Dutreil, ministre de la Fonction Publique/Woerth, secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat).

C'est encore Raffarin qui, accédant enfin à la demande expresse du Medef, annonce la remise en cause des 35 heures et celle du code du travail. Sans complexe, il tente même de retourner l'exaspération que suscite dans l'opinion publique la baisse du pouvoir d'achat. Il faudrait, déclare-t-il sans vergogne « rendre aux salariés la liberté de gagner plus en travaillant plus ».

Ne s'agit-il pas plutôt de faire sauter tous les verrous qui obligent encore les employeurs à respecter quelques règles et garanties collectives en matière de salaire et de temps de travail ?

Notre employeur, l'Etat, montre d'ailleurs la voie à suivre en tout point semblable à celle que préconise le Medef. Il refuse aux 5 millions de fonctionnaires la moindre augmentation salariale et s'apprête à leur imposer flexibilité, polyvalence déréglementation et démantèlement des statuts (ce qu'ils appellent la « modernisation » de la fonction publique).

### MANIFESTATIONS PRIVE / PUBLIC SAMEDI 5 FÉVRIER :

Limoges : 10 h place de la République  
Tulle : 11 h Cité Administrative  
Guéret : 10 h Hôtel de ville

**Salariés du privé, salariés du public sont aujourd'hui confrontés à la même offensive : la démolition du code du travail pour les uns, la démolition du « statut général » pour les autres. Et dans les deux cas, il s'agit bien de « faire travailler plus », sans bourse délier.**

C'est donc ensemble que nous devons combattre une politique d'ensemble du gouvernement, pour ne pas laisser se poursuivre une régression sociale sans précédent depuis la Libération.

*Alors, tous ensemble le samedi 5 février, dans les manifestations !*

Page 1 : Edito

Page 2 : APV, CTPA...

Page 3 : CTPA

Page 4 : CAEN

## APV : IL EN FALLAIT, IL Y EN EUT...

Nous ne reviendrons pas ici sur le fond de la question des APV (affectation à caractère prioritaire justifiant une valorisation). Notre hostilité à ce dispositif, partie intégrante d'une nouvelle étape de déconcentration de la gestion des personnels enseignants de second degré, tient au fait que :

- il ne règle en rien les problèmes attachés aux classifications antérieures d'établissements en PEP, ZEP, « violence », « difficiles », « ruraux isolés »... ni les problèmes d'affectations et de service dans ces établissements ;
- il constitue une très grave hypothèque au droit à la mobilité inter et intra académique en raison de barèmes de sortie disproportionnés ;
- il est promis à un bel avenir, pour peu que les recteurs le destinent à autre chose que ce à quoi il est aujourd'hui réputé répondre.

Nous avons donc, tant en groupe de travail qu'au CTPA, argumenté sur le fond et opposé au dispositif APV nos revendications valant pour les postes difficiles ou peu attractifs.

L'Administration est rentrée « sans enthousiasme » (dixit le Secrétaire Général) dans cette affaire. Elle y trouvera sans doute beaucoup plus d'intérêt lorsqu'elle pourra élargir le dispositif de « priorités » à d'autres affectations. Mais la « commande » était « politique ». Il en fallait : et il y en aurait... Nous avons donc eu droit à une série de propositions, en plusieurs temps, toutes statistiquement justifiées paraît-il, mais jamais convaincantes (c'est un euphémisme) et parfois fort éloignées de la connaissance réelle du terrain, voire à l'opposé de choix qui s'étaient imposés il y a moins de trois ans à la même Administration. (1)

La dernière liste est tout aussi contestable que l'avant-dernière, elle – même tout aussi contestable que la précédente, elle-même...

Nous ne pouvons que déplorer qu'aux problèmes de fond, la rectrice ait choisi d'en rajouter sur la forme : deux listes ont, en effet, été communiquées aux établissements, dont la

(Suite page 3)

## CTPA RENTREE 2005... et BUDGET

Convoqué le lundi 24 janvier, au lendemain de notre mouvement de grève largement majoritaire, le CTPA (comité technique paritaire académique) ne s'est pas tenu. L'ensemble des élus des personnels ont en effet décidé, symboliquement, de le boycotter (1) en raison des réponses apportées par le gouvernement aux préoccupations des personnels et des usagers de l'Ecole : silence radio chez Fillon, recommandation faite aux français par Raffarin d'adopter la « positive attitude ».

Ce n'est donc que le 27 janvier que la Rectrice par le biais d'une nouvelle convocation de ce même CTPA a présenté ses propositions valant pour la prochaine rentrée (2).

Les élus du SNES (FSU) sont revenus sur le cadre budgétaire éclairant l'ordre du jour : évolution de l'offre de formation et des moyens devant élèves. Ils ont montré que le budget 2005 n'était pas seulement « historique » par son format (une nouvelle nomenclature prendra effet dès 2006 avec la redoutable « loi organique des lois de finances », mais malheureusement par son volume : un des plus calamiteux que nous ayons connu.



Le budget des enseignements scolaires (premier et second degré), hors pensions et en euros constants, baisse en effet par rapport à celui de l'an dernier de 1,6% ! D'où :

- le recul significatif de la part du budget de l'Education nationale dans le budget de l'Etat,
- le recul tout aussi significatif de la part de la richesse nationale (PIB) investie dans l'éducation.

A budget calamiteux, succèdent des mesures calamiteuses :

- dans le premier degré, 700 postes sont créés pour plus de 45000 élèves supplémentaires attendus, soit un emploi pour 65 élèves...
- Dans le second degré, pour une baisse prévue de 42500 élèves, c'est 5512 emplois qui sont retirés au titre du budget, soit un emploi pour 7 élèves en moins.

Il serait urgent que le ministre apprenne à compter. A moins qu'il n'applique déjà avec zèle la directive de la diminution du nom-

bre de fonctionnaires. Qui ne se souvient des propos indécents de R. Dutreil sur le sujet (3) ? Qui ne voit que les recteurs, sommés de « ne plus surconsommer », ajoutent dans les collèges et les lycées plus de 1500 suppressions aux 5500 inscrites sur les lignes budgétaires ?

Tout est parfaitement clair. La réduction du nombre de fonctionnaires guide désormais le projet éducatif du gouvernement. Et le budget 2005 n'est qu'un budget d'anticipation de l'approbation de l'application du projet Fillon, essentiellement tourné vers la récupération massive et durable d'emplois, notamment dans le second degré où l'essentiel des niches d'économies ont été repérées.

Pas étonnant que le 20 janvier, dans la grève et les manifestations, les personnels aient lié ces deux questions et exprimé la double exigence :

- de retrait du projet Fillon,
- d'un collectif budgétaire (permettant de revenir sur les suppressions de postes et les redéploiements en cours).

Faute de réponse, c'est bien à de nouvelles initiatives que nous devons d'ores et déjà nous préparer.

(1) On pourra lire sur le site académique du SNES ([www.limoges.snes.edu](http://www.limoges.snes.edu)), la déclaration commune FERC-CGT – FSU – SGEN-CFDT – UNSA Education – SNFOLC .

(2) Propositions de la rectrice au CTPA du 27.01.2005 :

**Premier degré** : + 826 élèves ; dotation ministérielle : 0 poste  
Redéploiements : -1 en creuse ; -2 en Corrèze ; + 3 en Haute-Vienne

**Second degré** : - 540 élèves ; dotation ministérielle : -45 postes ;  
réduction des surconsommations de l'académie : -8 postes

**Soit : - 53 postes**

redéploiements : collèges : -30 postes (-6 en corrèze,+1 en creuse, -25 en Haute-Vienne)

L.P : -8 postes

Lycées : -15 postes

Ces données s'inscrivent dans la logique de régression à laquelle le second degré est confronté depuis trois ans. La rectrice a communiqué un tableau fort intéressant sur la « démographie » et les effectifs scolarisés dans l'académie depuis la rentrée 2001. L'intérêt de cette référence tient à ce que la période -rentrée 2002 à rentrée 2005- recouvre l'exercice politique des gouvernements Raffarin I, II, et III.

Le résultat est sans appel : 1000 élèves de moins, 240 postes de moins !

(3) Devant la Fondation Concorde, le ministre de la Fonction Publique avait notamment déclaré : « *c'est sur l'Education nationale que doit peser l'effort principal de réduction des effectifs de la fonction publique. Sur le 1,2 million de fonctionnaires de l'Education nationale, 800 000 sont des enseignants. Licencier dans les back office de l'Education nationale, c'est facile, on sait comment faire, avec Eric Woerth (secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat) on prend un cabinet de conseil et on change les process de travail, on supprime quelques missions. Mais pour les enseignants, c'est plus délicat. Il faudra faire un grand audit.* »

Fillon ne semble même pas en avoir besoin tant son projet, et notamment le rapport annexé à la loi d'orientation, ouvrent la voie à des retraites massifs de moyens sur le dos des élèves et des personnels.

(Suite de la page 2)

dernière (?) à la veille de la fermeture du serveur concernant les demandes de mutations inter.

(1) dans la « dernière version » des établissements classés APV, la rectrice a choisi d'éliminer le collège A.France (classé ZEP) alors qu'elle l'avait elle-même retenu dans le classement PEP il y a trois ans en raison des difficultés d'exercice dans cet établissement ! Comprenez qui pourra.

(2) Le ministère commence à prendre conscience de l'ampleur des problèmes attachés à la valse des étiquettes : dans une dépêche de l'AEF du 10/12/2004, il déclare qu'« un professeur enseignant dans un établissement classé ZEP, mais qui n'est pas intégré au dispositif APV, conservera les points acquis au titre du classement ZEP » ; ce qui est en contradiction avec les dispositions que nous avons combattues de la note de service « mutations 2005 » mettant en place pour les personnels concernés un dispositif transitoire pour le seul mouvement 2005 et pour solde de tout compte.

Le SNES exige que cette annonce soit officiellement confirmée par un avenant à la note de service « mutations 2005 » garantissant aux personnels le maintien des bonifications acquise au titre des années d'exercice en établissement ZEP et sensibles, au-delà du seul mouvement 2005.

## **ON A TOUS BESOIN DE BONS SERVICES PUBLICS POUR PLUS D'EGALITE ET DE SOLIDARITE**

A l'appel du collectif creusois pour la défense et le développement des services publics, une **rencontre nationale avec manifestation est organisée le 5 mars prochain**. La FSU et le SNES appellent tous les personnels et usagers à y participer en nombre. Nous reviendrons sur cette initiative et sur les modalités de notre déplacement à Guéret !

# CAEN : dialogue social, dialogue de sourd

## TICE

Nous avons demandé lors de ce CAEN que les crédits d'Etat destinés aux investissements pédagogiques intègrent les besoins liés aux besoins des nouveaux programmes et au bac. Pour ce qui relève des crédits régionaux, nous avons souhaité, vu la disparité et l'importance des besoins existant dans les établissements, un état des lieux et une planification qui soit communiquée aux collègues. Le Conseil Régional nous a répondu qu'un nouveau plan TICE serait envisagé l'an prochain.

Le CAEN du Limousin a, selon la Rectrice, la réputation d'être un de ceux qui fonctionne le mieux dans notre pays car « il ne se réduit pas à une chambre d'enregistrement ».

La FSU a sans nul doute beaucoup œuvré pour cela! Mais les multiples problèmes mis sur la table tant par les représentants des personnels que les usagers ou élus restent immanquablement sans réponse.

La séance du 27 janvier a été une nouvelle illustration de cette conception du « dialogue social ». « On vous a écouté », « il y a eu concertation », n'a cessé d'affirmer le Préfet de Région notamment sur le dossier de la décentralisation (essentiellement le transfert des TOS) et sur le projet de loi d'orientation. Ce qui relève de la provocation quand on sait que malgré le vote négatif essuyé par le ministre au Conseil supérieur de l'éducation, malgré la grève du 20 janvier, ce projet sera présenté en l'état au parlement pendant les vacances de février,

Le préfet n'a pas manqué non plus de faire état de « la priorité accordée à l'éducation ». En fait, hors pensions, la croissance du budget des enseignements scolaires n'est que de 0,2% par rapport à 2004. En euros constants, le budget baisse de 1,6%! C'est dans ce contexte que se prépare la carte scolaire pour la rentrée 2005.

L'an dernier, le projet avait surpris par sa brutalité. Cette année, il surprend par sa brièveté (cf encadré), voire par ses silences.

Silence sur les langues vivantes. La Rectrice l'explique par une carte « stabilisée » mais elle souligne le nombre de groupes à faibles effectifs On peut se demander s'il ne s'agit pas d'une position d'attente de la loi Fillon, préconisant le regroupement des LVI et LV2 et la constitution de groupes de niveau sur la base de compétences. A entendre F.Fillon lors de l'émission « 100 mn pour convaincre », il avait pris la décision de supprimer les TPE en terminale pour financer des dédoublements en langue. S'il s'est empressé d'envoyer des directives pour intégrer la suppression des TPE dans la préparation de la rentrée, il n'en est pas de même des dédoublements,

Silence sur les réponses à apporter aux nombreuses demandes des établissements d'ouvertures de sections ou d'options en dehors d'augmentations de capacités d'accueil notamment en SMS pour « accompagner les besoins » dans le domaine sanitaire et social. Que n'a-t-on anticipé comme nous le demandions !

Silence sur le devenir de l'enseignement technologique où un resserrement des séries est envisagé par la loi Fillon. Par ailleurs, aucune initiative n'est prise pour créer les passerelles nécessaires. En revanche, s'amorce la mise en place d'enseignements pour publics mixtes, inquiétante pour le devenir de l'enseignement professionnel et technologique. D'autant plus que le plan Borloo et la loi Fillon s'engagent résolument dans une relance de l'apprentissage dont les vertus formatrices sont présentées comme novatrices depuis que des pans de l'industrie s'effondrent.

Décidemment, si la mouture de la carte scolaire 2005 semble sans consistance, il pourrait bien s'agir d'un calme annonciateur d'une tempête soufflée par le projet Fillon si nous n'agissons pas. En étant nombreux à participer aux prochaines manifestations, imposons un véritable dialogue.

Etablissement	Formations à faibles effectifs d'élèves			Formations susceptibles d'être développées	
	Formations	Nbre d'élèves 2004	Action	Formations	Action
<b>Brive Danton</b>				SMS en 2 <sup>nd</sup> e (2 <sup>ème</sup> groupe)	2 <sup>ème</sup> groupe
<b>Felletin</b>	BTS Constructions métalliques	4		BTS Constructions métalliques	Possibilité de maintien à titre expérimental avec l'accueil d'un public mixte (avec un cofinancement à rechercher)
<b>Guéret Favard</b>				1 <sup>ère</sup> SMS (2 <sup>ème</sup> div)	2 <sup>ème</sup> division
<b>La Souterraine</b>	1 <sup>ère</sup> S-SI Seconde option arts plastiques	5 Aucun recrutement	Attention ! Fermeture		
<b>St Junien Eluard</b>	1 <sup>ère</sup> S-SI	7	Attention !		
<b>Limoges Bastié</b>				BTS Industries graphiques	Augmentation capacité 12 à 24